



# Site Natura 2000 Marais du Cotentin et du Bessin- baie des Veys

Comité de pilotage du 3 février 2022  
en visio-conférence  
Compte-Rendu

L'Europe investit dans les zones rurales



Nicolas FILLLOL | 02 33 71 62 47  
Chargé de mission Natura 2000

| [nfillol@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:nfillol@parc-cotentin-bessin.fr)

## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN

### UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

#### Présents

- M. Denis ACHARD, Association Chasse du Domaine Public Maritime Les Rivages du Bessin
- M. Antoine AUBRY, Syndicat de la Vire
- M. Aldric BARBARAY, commune d'Orglandes
- M. Thomas BIERO, DREAL Normandie
- M. Guillaume BINET, Office Français de la Biodiversité
- M. Jean-Claude BRAUD, Conseiller Départemental canton de Pont-Hébert
- M. François CHAGNAUD, Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
- Mme Gwenola DE ROTON, Office Français de la Biodiversité
- M. Stéphane DE SAINT JORES, DDTM de la Manche
- Mme Farah EL M'RABET, FDSEA 50
- M. Hubert ENOT, commune de Blosville
- M. Grégoire FAUTRAT, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- M. Nicolas FILLLOL, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- Mme Marie FRANCOU, Groupe Mammalogique Normand
- M. Jean-Michel GREEN, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Jean-Pierre GUEGAN, Commune de Graignes Mesnil-Angot
- Mme Céline HENNACHE, Conseil Départemental de la Manche
- M. Benoit HITIER, IFREMER
- M. Yves HUET, Commune de Gonfreville
- Mme Anne JEANNE, FDSEA 50
- M. Jean-Marc JOLY, commune d'Hémevez
- M. Marc LECOUSTEY, Chambre d'Agriculture de la Manche
- M. Nicolas LEMAIRE, Préfecture Maritime Manche-Mer du Nord
- M. Sylvain LEREDDE, Syndicat de la Vire
- Mme Françoise LEROSIGNOL, Conseillère Départementale canton de Bricquebec, présidente du PnrMCB
- Mme Jennifer LEHOT, Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Matthieu LEHOT, Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin
- Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, Commune de Fresville
- M. Frederic LONGAVENNE, DDTM du Calvados
- M. Hervé MARIE, Conseil Départemental de la Manche
- M. Pascal MARIE, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- Mme Géraldine MAUDUIT, Fédération Régionale des Chasseurs
- M. Michel MAUDUIT, 1 Commune d'Isigny/Mer
- Mme Adèle MOISAN, DIRM Manche-Mer du Nord
- M. Yann MOUCHEL, commune de Varenguebec
- Mme Emmanuelle POULAIN, Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie
- M. Jean-Marie POULAIN, ASA de la Douve
- M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche
- M. Alexandre VERVAEKE, commune de Lison
- M. Alain YVON, commune de Montsenelle
- + 1 participant non identifié

#### Excusés

- Mme BOSCHER, ASA des bas-fonds de la Taute Supérieure
- Mme Delphine BOUTARD, Conseil Départemental du Calvados
- Mme Christèle CASTELET, Conseillère départementale du canton de Montebourg-Valognes
- M. Philippe COURT, Préfet du Calvados
- M. Daniel DENIS, Conseiller départemental du canton du Val de Saire
- M. Alain EUDES, St-Lô Agglo
- Mme Patricia GADY DUQUESNE, Conseillère départementale du canton de Trévières
- M. Philippe GOSSELIN, Conseiller départementale du canton de St-Lô 1
- M. Michel HAIZE, commune de St-Germain de Vareville

## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

### UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Mme Adèle HOMMET, Conseillère départementale du canton de St-Lô 1
- M. Jean-Frederic JOLIMAITRE, Conseil Départemental du Calvados
- Mme Céline LAUTOUR, commune de Ste-Mère Eglise
- Mme Brigitte LEGER-LEPAYSANT, Conseillère départementale du canton du Val de Saire
- Mme Maryse LEGOFF, Conseillère départementale du canton de Carentan
- Mme Isabelle LEGRAND, Agence de l'eau Seine-Normandie
- M. Jean LEPIGOUCHET, Comité de la Pêche Maritime de Loisir
- M. Pierrick LIZOT, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- M. Damien PILLON, Conseiller départemental du canton d'Agon-Coutainville
- M. Dominique QUINETTE, commune de St-Fromond
- Mme Isabelle RAUSS, Conservatoire du Littoral
- M. Thierry RENAUD, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, commune de Montsenelle
- Mme Amélie SANSON, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- Mme Muriel SICARD, Comité régional des Pêches Maritimes

### Compte-rendu

Jean-Michel Green, président du Comité de pilotage, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour. Il revient ensuite sur la révision du document d'objectifs. Nous avons acté cette révision lors du dernier comité de pilotage en septembre 2019. Du fait des contraintes sanitaires, le travail a pris un peu de retard et s'est déroulée essentiellement lors de trois groupes de travail entre mai et décembre 2021.

#### 1- Révision du Document d'Objectifs

Nicolas Fillol présente synthétiquement les différentes parties du projet de nouveau Document d'Objectifs.

#### *Diagnostic*

Hervé Marie propose de signaler la présence du dortoir d'étourneaux sur la Tourbière de Baupte. Proposition validée.

#### *Enjeux*

Pas de remarques

#### *Objectifs*

Denis Achard au sujet de l'objectif « Réduire les risques de collisions (oiseaux, loutre) » demande des précisions sur l'éolien. Nicolas Fillol signale qu'au regard du cumul des enjeux dans le site Natura 2000, il serait surprenant qu'un projet éolien puisse y être accepté ; toutefois, rien n'empêche un développeur de solliciter une autorisation.

Marc Lecoustey insiste sur la nécessaire association des acteurs et usagers autour du sujet de la Tourbière de Baupte. Françoise Lerossignol rapporte qu'un protocole autour de sujet est en cours de construction avec les collectivités et les services de l'État. Jean-Marie Poulain craint que le Document d'Objectifs ne fasse doublon avec ce protocole. Thomas Biéro précise que le Document d'Objectifs reprend les mêmes lignes directrices que le protocole sans se substituer à lui.

Laurent Vattier, propose pour éviter l'ambiguïté de reformuler l'objectif de la manière suivante : « accompagner le projet de reconversion de la Tourbière de Baupte et sa périphérie vers un fonctionnement plus naturel ». Proposition validée.

### **Mesures**

Jean-Marie Poulain signale que dans la lutte contre les espèces invasives l'élimination des volumes récoltés est une étape difficile pour lesquelles des solutions sont encore à trouver. Il est proposé de rajouter une mention dans la rédaction de la mesure 14 « Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives ». Proposition validée.

Emmanuelle Poulain rappelle le rôle du CEN en tant qu'animateur du programme régional de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Antoine Aubry signale qu'une démarche a été faite auprès du Ministère de la Transition Ecologique pour inscrire la Crassule de Helms dans la liste des espèces exotiques envahissantes réglementées.

Gwenola De Roton propose dans la rédaction de la mesure 18 « Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle » de :

- faire référence à la note technique sur la méthode d'évaluation,
- faire référence à l'ensemble des pressions sur les fonds marins et non pas uniquement à l'abrasion,
- utiliser la cartographie des habitats réalisée pour le document d'objectifs révisé. Le niveau de détail en est suffisant,
- rajouter le fait que l'analyse pourrait conduire à proposer des mesures de gestion complémentaires.

Proposition validée

Guillaume Binet signale au sujet de la mesure 28 « Restaurer les secteurs embroussaillés », que ces espaces peuvent avoir un intérêt pour des espèces à fort enjeu de conservation. Nicolas Fillol répond que le travail de hiérarchisation à l'échelle du site fait majoritairement ressortir des enjeux liés aux habitats et espèces des milieux ouverts. Toutefois, chaque projet doit faire l'objet d'une analyse pour bien peser les enjeux locaux et réaliser un choix de gestion éclairé.

### **Cahier des charges des contrats Natura 2000**

Pas de remarques

### **Charte Natura 2000**

Nicolas Fillol propose d'ajouter des engagements pour les terres arables qui ne figuraient pas dans la charte du précédent Document d'Objectifs, validé en 2010..

Après examen, il est proposé de retirer la notion de vitesse de moisson des recommandations, de préciser dans l'engagement 1 que c'est 10 % des surfaces qui est visé et de rajouter dans l'engagement 2 que l'obligation de non intervention s'applique sauf dérogation préfectorale. Proposition validée.

Le restant de la Charte validée en 2010 est inchangé.

Jean-Michel Green soumet à validation le Document d'Objectifs sous réserve d'intégration des modifications énoncées en séance.

Le Document d'Objectifs est validé à l'unanimité moins une abstention.

## 2- Election à la présidence du comité de pilotage et choix de la structure d'animation

Thomas Biéro après avoir rappelé les rôles respectifs du président de comité de pilotage et de la structure animatrice fait un appel à candidature et propose aux représentants des collectivités de se prononcer.

- Présidence du Comité de pilotage : Jean-Michel Green, seul candidat est réélu à l'unanimité.
- Maîtrise d'ouvrage du Document d'Objectifs : le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, seul candidat est renouvelé dans ses fonctions à l'unanimité.

Ces deux mandats couvrent une période de 3 ans.

## 3- Point d'actualité

Nicolas Fillol présente quelques points d'actualité.

La campagne MAEC 2021 qui permettait de déposer des demandes pour une seule année s'est traduite par un important recul des surfaces engagées. Une nouvelle campagne de souscription aux MAEC pour des mesures limitées et des durées courtes (1 an) va de nouveau avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai 2022, elle sera animée par le PNR (mesures localisées) et par la Chambre d'agriculture (mesures systèmes). Les agriculteurs qui n'auraient pas souscrit à des MAEC en 2021 restent éligibles en 2022, sous conditions.

Les éléments MAEC de la future PAC (2023) commencent à se préciser. Un nouveau projet devra être préparé au cours de l'année 2022. Marc Lecoustey signale que le changement climatique a des conséquences sur la saisonnalité de la végétation et s'interroge sur l'effet sur la reproduction des oiseaux. La question de la date de fauche dans les MAEC devra tenir compte de ces évolutions.

Deux nouveaux contrats Natura 2000 ont été déposés en 2020. Leur exécution a été retardée pour des questions météorologiques et/ou de disponibilité des entreprises. Stéphane de St-Jores rappelle que ces dossiers doivent être clos au 31 décembre 2022.

Dans les marais de St-Fromond la colonisation par la Crassule a atteint un seuil qui ne permet plus d'envisager une lutte contre cette espèce. Laurent Vattier attire l'attention de la profession agricole sur les importants risques de dissémination de ces espèces en lien avec leur activité. Marc Lecoustey est conscient des risques mais signale que des mesures comme la désinfection systématique des matériels ou le confinement des produits de fauche ou des animaux sont difficilement envisageables.

Antoine Aubry signale que sur le front de la Jussie sur la Vire, les perspectives sont plus favorables mais il faut rester vigilants car l'espèce est connue pour pouvoir coloniser les prairies humides ce qui se traduit par des pertes de valeur fourragère.

Nicolas Fillol rapporte un signalement récent de Jussie sur le plan d'eau de la Tourbière de Baupte. Il faudra rapidement étudier les possibilités de lutte avec les acteurs concernés.

## 4- Questions diverses

Pour compléter la réponse du début de séance sur les éoliennes, Jean-Michel Green signale un programme d'études en cours sur les phoques en lien avec le parc éolien en mer de Courseulles.

Il informe également le comité de pilotage que le Loi de finances 2022 permettra abonder la dotation générale de fonctionnement des communes qui seraient concernées à plus de 50 % par un site Natura

## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

### UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

2000 (et de moins de 10 000 habitants et dont le potentiel financier serait inférieur à la moyenne). Un dispositif équivalent (et cumulable) entre également en vigueur pour les communes des PNR.

Thomas Biéro signale que ce dispositif existe depuis 2019 mais avec un seuil qui était jusqu'alors de 75 % du territoire compris dans Natura 2000. Aucune commune du territoire n'était concernée. A partir de 2022 et l'abaissement du seuil, ce sera le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Michel Green clôt la séance et remercie les participants.